

# Processus de réflexion pour un maintien

Décret n° 2024-228 du 16 mars 2024 relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au redoublement  
NOR : MENE2400714D

## Questionner le parcours de l'élève

1

### En classe

Que pense l'enfant des aménagements proposés dans le cadre du PPRE ?



Comment l'élève envisage-t-il l'année prochaine ?  
L'élève est-il autonome ?  
L'élève progresse-t-il dans ses apprentissages ? A quelle vitesse ?  
Est-il passif ou en recherche ? Est-il lent ou se précipite-t-il dans son travail ?

Quelle est la maturité psycho-affective de l'enfant ?

Où se situe l'élève par rapport aux évaluations nationales et aux programmes officiels ?  
La différenciation et/ou les adaptations ont-elles été bénéfiques ?  
Quels axes du ou des PPRE ? Quels sont les effets de ces PPRE ?

3

### Propositions et décision

1

conseil des maitres : analyse de la situation

2

avis du pôle ressource et de l'IEN pour les situations complexes et dilemme

3

dialogue avec les représentants légaux

4

avis des représentants légaux

5

décision du conseil des maitres

6

[ recours possible des représentants légaux

7

décision de la commission ]

2

### Les partenaires

#### RASED

1 - Est-ce que l'élève est connu du RASED ?  
2 - Quel.s type.s d'accompagnements ont été mis en œuvre ?  
3 - Qu'ont apporté les différents accompagnements du RASED ?

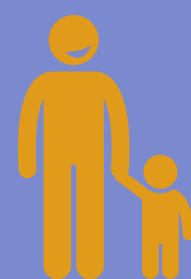
#### FAMILLE

1 - Combien y a-t-il eu de rencontres avec la famille ?  
EE ?  
2 - La famille est-elle impliquée dans le suivi de l'enfant ? Les échanges sont-ils constructifs ?  
3 - Quel est le projet de la famille pour l'enfant ?



#### AIDES EXTÉRIEURES

1 - La famille a-t-elle sollicité des aides extérieures ?  
2 - Quelles ont été les effets de ces aides ?



4

### Aménagements

Quelle que soit la décision, des aménagements doivent être mis en place pour soutenir l'élève.

- Associer les représentants légaux au projet
- Rencontrer les représentants légaux régulièrement pour faire le point
- Planifier les EE autant que de besoin
- Associer l'élève à son projet (auto-évaluation, étayage, tutorat, etc)
- Expliciter simplement les objectifs à l'élève
- Associer le RASED au projet
- coordonner des actions classe/ RASED
- Solliciter les CPC si besoin
- Coordonner les actions pédagogiques en classe avec les aides extérieures via les représentants légaux
- Réaliser des évaluations, observations des compétences de l'élève
- Prendre en compte les points d'appui de l'élève
- Concevoir un PPRE adapté au besoin de l'élève
- Réfléchir à différentes formes et approches de différenciation
- Envisager un travail de cycle régulier (partage et coopération entre enseignants)

**En amont et en aval de tout maintien, toutes les aides possibles doivent être mises en œuvre pour l'élève (PPRE, stages réussites, APC,...).**

Le socle commun rappelle les objectifs à poursuivre sur l'ensemble de la scolarité. L'organisation par cycles, intégrant les repères de progressivité annuels, permet de s'adapter à la diversité des besoins des élèves et de maintenir une ambition pour tous.